

# Ante et *circā* : de la préposition à l'adverbe

Marie-Ange JULIA  
(Lycée Henri IV, Centre Alfred Ernout)  
marieange.julia@free.fr

## INTRODUCTION : UN PREJUGE

La théorie, commune, qui envisage de façon globale l'antériorité de l'adverbe sur la préposition<sup>1</sup>, ne repose pas sur les faits de la langue latine - ou d'autres langues encore. Nous l'avons déjà montré, lors du Colloque du Centre Alfred Ernout qui a eu lieu en 2004<sup>2</sup>, au sujet de l'adverbe et de la préposition *ūltrā*, qui est d'abord attesté en tant que préposition. D'ailleurs, *ultrā* dérive de *uls*, attesté comme préposition « au-delà de ». De même *cis* et *citrā* ; *in*, *inter* et *intrā* ; *ex* et *extrā* sont d'abord employés comme prépositions. Serait-il vraiment possible qu' « en principe », comme disent A. Meillet et J. Vendryes, l'adverbe soit antérieur à la préposition ? Quelle preuve soutient cette affirmation ? Pourquoi donc ne pas envisager une autre hypothèse : certaines formes auraient pu être à l'origine des prépositions, qui auraient été utilisées dans un second temps comme adverbes, par ellipse du complément. Ainsi :

1.a. Ennius, *Ann.* 398-399 V

*Occumbunt multi letum ferroque lapique*

*Aut **intra muros** aut **extra** praecipe casu.*

« Beaucoup trouvent la mort par le fer ou la pierre, soit à l'intérieur des murs soit à l'extérieur, précipités par la circonstance défavorable. »

Le vers ne répète pas le substantif qu'introduit la préposition *intra*, mais il est commun également à *extrā* ; on peut expliciter ainsi : *aut intra muros aut extra muros*. Comme ce complément est implicite par le contexte, on aurait pu ne plus le noter, mais il reste évident par le contexte ou la situation d'énonciation, d'où l'emploi comme un adverbe : « au-delà de tel seuil » donnant « au-delà » dès que ce seuil est connu ou quand il se déduit de la situation d'énonciation comme au point 1.b. :

1.b. Virgile, *En.* 9, 782

*quos alios muros, quae iam **ultra** moenia habetis ?*

« Quels autres murs, quels remparts avez-vous plus loin ? »

J.-P. Brachet (1999 : 191) a montré également que *extrā* et *intrā* ont été créés pour être des prépositions. Deux autres prépositions et adverbes encore du latin invitent à s'interroger sur l'hypothèse traditionnellement admise de la

---

<sup>1</sup> La seule preuve qu'avancent A. MEILLET et J. VENDRYES (1979 : 520 ; 554) repose sur une généralisation. Avec plus de nuance, mais sans résoudre la difficulté, H. PINKSTER (1972 : 150) adopte une position intermédiaire : « *Intra*, etc. share characteristics of both adverbs and prepositions and can be seen, therefore, as representatives of an intermediate stage. »

<sup>2</sup> Communication non publiée encore. Un résumé est disponible à l'adresse suivante : <http://marieange.julia.free.fr/html/conferences.html>.

genèse de la préposition : ne reposerait-elle pas en fait sur un préjugé, sur une globalisation qui d'ailleurs peine à rendre compte logiquement des cas que l'on trouve après les prépositions ? Certes on a vu en français des adverbes devenant des prépositions dans *Aussitôt l'événement*. On a aussi vu des prépositions devenant adverbes par suppression du régime, par exemple *avec*, ou des prépositions devenues adverbes : *dedans, dehors, dessus, dessous*. Ce phénomène de transcatégorisation n'est pas nouveau. Il s'observe fréquemment en français avec les prépositions *avec, devant, derrière, contre*, qui s'adverbialisent si on supprime les compléments qu'ils introduisent.

## 2. *Etre pour. Etre contre. Il faut bien faire avec. Marcher derrière.*

On a montré aussi que des prépositions étaient antérieures aux adverbes en anglais et en français<sup>3</sup>. Pourquoi pas en latin aussi ?

Notre propos consistera donc à envisager une nouvelle perspective sur les relations historiques entre l'adverbe et la préposition, à partir de deux adverbes et prépositions spatiaux du latin, *ante* et *circā*<sup>4</sup>. Nous nous demanderons si, d'un double point de vue syntaxique et cognitif, il ne serait pas tout simplement préférable de supposer que tout élément qui sert à dénoter une relation spatiale est d'abord une préposition avant d'être un adverbe.

## 1. DE L'ADVERBE A LA PREPOSITION

La préposition entretient des relations à la fois diachroniques et synchroniques avec la catégorie de l'adverbe. Enfermés dans le sous-ensemble traditionnel des parties du discours invariables, la préposition et l'adverbe partagent certains traits et ont été souvent liés dans l'analyse : invariabilité — évidemment —, proximité de ces deux parties du discours dans la constitution des compléments circonstanciels, équivalence reconnue — voire exigée par certains — entre adverbe et syntagme prépositionnel, emploi adverbial de la préposition sans régime...La parenté génétique entre préposition et adverbe est donc à envisager sous deux angles : celui de l'équivalence entre l'adverbe et le groupe « préposition + nom », et celui de l'hypothèse

### 1.1. La parenté génétique et morphologique

Les prépositions sont des éléments définis par leur relation avec un nom. Elles font exclusivement partie d'un syntagme nominal et sont associées à un morphème casuel. Elles sont identiques à des éléments, les adverbes, qui ne sont pas nécessairement antéposés. Formellement, les prépositions sont

---

<sup>3</sup> G. DIETRICH (1960 : 10-11) ; L. M. ONGUENE ESSONO (2002 : 526).

<sup>4</sup> P. RAMAT, (communication au *Colloque 'Les adverbes latins'. Centre A. Ernout. Paris IV; 6-8 juin 2004* "Les adverbes latins du point de vue de l'indo-européen" ) a discuté également l'antériorité de l'adverbe sur la préposition au sujet de i.-e. *\*k'o(m)* "avec, ensemble", lat. *cum* et got. *ga-* ; i.-e. *h<sub>2</sub>mbi* et *\*ndher(i)*.

invariables, non fléchies, ce qui ne suffit pas à les distinguer des adverbes et des préverbes.

Des prépositions et des adverbes reposent sur des formes casuelles figées de thèmes nominaux, parfois encore reconnaissables. P. Ramat en a donné des exemples variés : *statim* (acc.), *satis* (nom.), *gratis* (abl.), *temere* (loc. < i.e. \**temh<sub>1</sub>s-i*, cf. skr. *támas*). Ainsi *ante* repose sur une forme casuelle figée de locatif avec une désinence \*-i, qui est reflétée par gr. *φnt...*, véd. *ánti* « à proximité », hitt. *hanti* « séparément » < \*(H)*anti* < \**h<sub>2</sub>ént-i*, loc. sg. de \**h<sub>2</sub>ént-* « face, visage », continué par hitt. *hant-*, qui fonctionne encore comme substantif. *Circā* n'est pas ancien et reposerait sur le modèle des autres adverbes de lieu en -*ā*, *extrā*, *intrā*, *infrā*, *suprā* où le -*ā* repose sur un ancien -*ā(d)* d'ablatif ou d'ablatif instrumental féminin<sup>5</sup>.

Plusieurs ordres de faits autorisent donc à identifier les adverbes et les prépositions (ainsi que les préverbes et postpositions) : l'affinité de structure et la communauté sémantique, dans les mêmes déterminations locales, avec ou sans mouvement.

## 1.2. L'hypothèse de la genèse de la préposition

Dans de nombreux cas, on reconnaît dans la préposition un ancien adverbe.

3. Forme casuelle → adverbe → préposition orpheline → préposition

De nombreux auteurs, après Antoine Meillet, ont souligné la relation qu'il y avait, du point de vue diachronique, entre prépositions, cas morphologiques, adverbes et préverbes :

4. - Ch. Bailly (1954 : 354-355 et 356) : « Les prépositions et les adverbes ont été, à l'origine, des adverbes modifiant, complétant, précisant le sens, soit du nom, soit du verbe. »<sup>6</sup>

- Cl. Hagège (1975 : 186) : « Historiquement, l'indo-européen ne connaissait sans doute pas les prépositions » ; (1982 : 45) : « La syntaxe diachronique éclaire [la] solidarité du relateur et du régi : une des sources possibles des relateurs (l'autre étant les verbes ou les noms qui se grammaticalisent) est constituée par les 'adverbes transitivisés', comme le montre l'évolution du grec archaïque *oreos baino kata*, de-la-montagne-je-viens-en-descendant', où *kata*, autonome, ne fait qu'orienter le mouvement, au grec classique *kata oreos baino* (avec changement d'accent), où l'ancien 'adverbe' devenu régissant, s'est spécialisé en relateur ('de haut en bas'). »

<sup>5</sup> Nous pourrions confronter la liste des prépositions proprement dites et celle des adverbes : dans certaines langues (en hittite par exemple), nous retrouverions en grande partie les mêmes mots ; ceux-ci ont au départ une même valeur locale.

<sup>6</sup> Ch. BALLY (1941 : 17) affirmait déjà que « Les adverbes sont des prépositions à régime implicite ».

- A. Rousseau (1995 : 12) : « La fonction des préverbes s'est dégagée lors de l'évolution et par grammaticalisation à partir d'éléments mobiles, les particules, qui sont directement à l'origine également des prépositions. »
- R. S. P. Beekes (1995 : 218) : « The prepositions and preverbs of the later languages were adverbs in PIE ; PIE had no prepositions or preverbs. »
- G. Pinault (1995 : 53) : « On souscrita à l'hypothèse la plus vraisemblable, qui fait (...) des prépositions, d'anciens adverbes » ; « les prépositions sont des éléments issus d'anciens adverbes. »<sup>7</sup>

On serait donc passé de l'adverbe au préverbe par la préposition. Les prépositions viendraient d'adverbes de lieu, qui sont devenus régissants, de sorte que, dans les langues à cas, l'adverbe serait venu s'insérer entre le verbe et son complément pourvu d'un cas afin de pallier les déficiences d'expression, de préciser davantage les rapports de signification. À partir d'une situation où l'on n'observe pas de rapport de cas entre l'adverbe et le nom, et suite à une multiplication des mises en rapport « adverbe-nom pourvu de cas », apparaîtrait un phénomène conçu comme rectification : de l'adverbe rattaché au verbe (ou à une relation entre le verbe et son complément), on serait dès lors passé à la préposition régissant le nom<sup>8</sup>. La morphologie intégrée (cas) serait remplacée par une morphologie externe qui marque les rapports de signification à l'aide de morphèmes séparés. Le problème est que les prépositions sont associées en latin à plusieurs cas ; on trouve l'accusatif et l'ablatif avec *ante*, alors qu'en grec φησ... se construit avec le génitif et qu'en sanskrit *ánti* ne s'emploie qu'absolument, au sens de « en face » :

5. *ante templum* et *ante templo* « devant le temple » (Pacuvius, Pompeius, ap. *G.L. V*, 278, 21).

Les remises en cause de cette hypothèse de la genèse de la préposition sont rares. Toutefois, H. Pinkster (1972 : 152) dit que rien ne nous oblige à supposer que *toutes* les prépositions sont issues d'adverbes. Peut-être faudrait-il aller plus loin et affirmer que *toutes* les prépositions spatiales sont premières.

## 2. L'ÉQUATION ADVERBE = PREPOSITION + NOM

*La Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal* (1660) a été la première à poser l'équation « adverbe = préposition + nom ». Cette conception de l'équivalence a été reprise par N. Chomsky et la grammaire générative et transformationnelle. Les critiques de la définition de l'adverbe

<sup>7</sup> Le développement de la préposition à partir des unités adverbiales est aussi signalé par H. Pinkster (1972c: 148 ; 1990 : 67), qui cite J. KURYLOWICZ, A. SZANTYR, Ph. BALDI, G. CALBOLI, W. DRESSLER, Ch. LEHMANN (1982: 90-4), S. LURAGHI.

<sup>8</sup> « Certes les prépositions tirent leur origine en règle générale soit d'adverbes soit de tours adverbiaux. Le changement en préposition a lieu au moment où l'adverbe ou le tour adverbial, déterminés jusqu'ici par le substantif, deviennent, par un renversement de hiérarchie, des déterminants non-autonomes de ce dernier ». (KURYLOWICZ 1949 : 22)

par cette équation n'ont pas manqué. Même si une telle conception procède de la confusion entre les plans de nature (adverbe) et de fonction (la fonction adverbiale du syntagme prépositionnel), on peut admettre qu'un adverbe soit une forme secondaire prise, après transformation, par des mots appartenant à d'autres classes.

## 2.1. Le syntagme adverbial

Les adverbes de lieu et de temps, comme l'a dit B. Pottier (1962 : 53), sont des substituts lexicaux qui remplacent une construction analytique. Ils sont en distribution complémentaire avec un syntagme prépositionnel. C'est pourquoi Ch. Touratier réunit SPrép et adverbe dans une même classe et parle de syntagme adverbial dans la mesure où le syntagme prépositionnel appartient au même paradigme fonctionnel que l'adverbe<sup>9</sup>.

## 2.2. L'absence de régime

En outre, il est communément admis que la préposition a un complément dont elle détermine la catégorie syntaxique et que ce complément est unique et obligatoire, d'où une propriété qui distinguerait la préposition, transitive, de l'adverbe, réputé intransitif. Or, il existe des prépositions qui ne sélectionnent pas leur complément, d'autres qui construisent plus d'un complément ou qui peuvent apparaître sans complément. C'est pourquoi B. Pottier (1962 : 201) définit la préposition comme « un élément libre, pouvant régir un syntagme nominal de langue ou de discours, exprimé ou non ».

Quel est donc le statut d'une préposition dépourvue de régime ? À partir du moment où l'on a distingué la préposition de l'adverbe par la nécessité pour la première d'être suivie d'un régime, l'absence de ce dernier soulève des questions : a-t-on encore affaire à une préposition ou s'agit-il d'un adverbe ? Selon B. Pottier (1962), le mot reste préposition. J. Cervoni (1991) parle de réadverbialisation pour ces cas de prépositions *orphelines*. D'autres encore pensent qu'« il n'est pas besoin de dire que la préposition est devenue adverbe. Tout au plus occupe-t-elle, à elle seule, la fonction de complément adverbial » (Dan Van Raemdonck, 2001 : 69). Contrairement, donc, à ce que la définition traditionnelle suggère, le complément de la préposition n'est pas indispensable et il a été reconnu depuis longtemps qu'il existe des prépositions à complément nul ou sans complément observable. Dans la plupart des cas, le contexte fournit les informations nécessaires à l'interprétation et le complément nul peut être interprété comme une anaphore :

6.a. *Es-tu en faveur de cette proposition ou **contre** ?*

6.b. *La balle roule et il court **après**.*

(exemples empruntés à L. Melis et K. Leuven, 2001 : 15).

---

<sup>9</sup> (1994 : 14-15) : « tous les adverbes de la grammaire traditionnelle correspondent à une classe de morphèmes que l'on définira fonctionnellement par le fait s'être commutables avec des syntagmes prépositionnels ou leurs variantes non prépositionnelles, et donc d'appartenir au même paradigme que ce que nous avons proposé d'appeler les syntagmes adverbiaux. »

On comprend après quoi « il court ». La référence est ici textuelle, elle peut être aussi déictique. L'un des modes de reprise anaphorique des syntagmes prépositionnels de lieu est l'effacement, avec conservation de la préposition telle quelle :

7. *Il s'approcha de la maison. Une voiture était garée **devant** Ø (= la maison).*  
(exemple emprunté à A. Borillo, 1993 : 33).

La « règle » efface le SN-site, laissant la préposition en quelque sorte en suspens. Même privée de son complément, la préposition conserve sa dénotation initiale et, en apparence, ressemble à un adverbe. La référence à ce qui précède a disparu mais la localisation est facilement rétablie par l'esprit.

En tout cas, quelle que soit la nature catégorielle de la préposition à régime elliptique, qu'elle soit toujours préposition ou bien qu'elle soit transmutée en adverbe, on peut saisir l'enjeu : la condition de l'ellipse est peut-être ce qui permet à une préposition de devenir un adverbe au sens strict. Ainsi, le complément impliqué peut prendre n'importe quelle valeur. L'interprétation est déterminée par le contexte ou il s'agit d'un cas d'anaphore associative. On peut admettre alors que la préposition est recatégorisée en adverbe en l'absence de complément exprimé<sup>10</sup>.

### 3. DEUX CONTRE-EXEMPLES A LA THEORIE COMMUNE

Nous avons choisi deux prépositions, l'une de date indo-européenne, donc très ancienne, et une autre qui est une création de date latine. Or, à l'évidence, les deux sont d'abord attestées, dans les textes en notre possession<sup>11</sup>, comme des prépositions. *Ante* et *circā* ont tous deux une valeur spatiale ; *ante* a également une valeur temporelle et peut s'appliquer au domaine notionnel.

La localisation des objets dans l'espace s'effectue pour ces deux prépositions projectives en fonction d'un cadre de référence : un cadre déictique, qui est centré sur l'observateur ou un cadre intrinsèque, qui est lié à l'objet.

#### 3.1. *Ante*

Le morphème */ante... Acc./* situe devant un repère orienté dans l'espace. Il peut s'appliquer au domaine temporel ; il signifie alors un temps qui précède le repère chronologique.

---

<sup>10</sup> L. MELIS et K. LEUVEN (2001 : 16) précisent que « la distinction syntaxique entre les deux parties du discours, si distinction il y a, ne se situe pas au niveau des structures, même s'il est vrai que l'immense majorité des adverbes sont intransitifs et que la plupart des prépositions sont toujours transitives ».

<sup>11</sup> Nous avons également choisi de travailler avant tout sur des textes de lois car certains sont très anciens et ils ne reposent pas sur un travail littéraire.

Dans l'exemple 8 suivant, *ante hunc* détermine spatialement le rapport précis avec *quod* :

8.a. Ennius, *Iph.*, 244 V, *Quod est ante pedes nemo spectat...*  
« Personne ne regarde ce qui est devant ses pieds ».

La préposition permet de dénoter ce que ne pourrait dénoter ni un cas ni un adverbe : elle indique la relation entre l'entité spatiale, le site (l'objet) auquel celui-ci renvoie et l'entité dénotée par le sujet qui y trouve sa localisation (la cible), c'est-à-dire la relation entre l'objet *quod* et les pieds. C'est à ce titre, comme l'écrit J.-P. Desclés, que « certaines prépositions spatiales correspondent à des opérateurs unaires qui associent à une entité un lieu inscrit dans un système de repérage ». Le syntagme *ante pedes* serait analysé et représenté par l'expression formelle :

8. b. ANTE (LOC ("les pieds")).

Cette notation signifie que l'objet "les-pieds" est considéré comme un lieu et fonctionne comme tel ; ce lieu est désigné par LOC ("les-pieds"). L'opérateur ANTE est un opérateur topologique qui détermine le devant du lieu LOC ("les-pieds"). La préposition *ante* est alors analysée comme étant la trace linguistique de cet opérateur d'antériorité ANTE. En revanche, *est* se trouve être la trace linguistique d'un opérateur de repérage, désigné par REP<sup>12</sup>, ce qui conduit finalement à analyser le prédicat verbal *est ante pedes, est devant ses pieds* par un repérage par rapport à l'intérieur d'un lieu, c'est-à-dire :

8.c. REP (IN (LOC ("les-pieds"))).

L'énoncé est alors analysé et représenté par :

8.d. "quod" REP (ANTE (LOC ("les-pieds")))

L'ensemble établit une relation entre un objet et un lieu.

De même, dans les deux lois présentées aux points 9 et 10, et qui datent de 451-449 avant J.-C. et du III ou IV<sup>ème</sup> siècle, *ante meridiem* et *ante eam legem* déterminent temporellement le rapport avec le temps verbal de *coiciunto* ou de *dabatur* :

9. *Lex duodecim tabularum* (C. G. Bruns, *Fontes iuris Romani antiqui*, I, Tübingen, 1909), *Tabula* I (7), *ni pacunt, in comitio aut in foro ante meridiem caussam coiciunto*.

« S'ils ne s'accordent pas, qu'ils exposent leur cause au comitium ou au forum avant midi. »

10. *Lex Pinaria de legis actione*, *Gai Institutiones* IV, 15 (E. Seckel et B. Kuebler, Leipzig, 1935), *... ut autem die XXX. iudex detur, per legem Pinariam factum est ; ante eam autem legem statim dabatur iudex*.

« Le délai de trente jours pour la désignation d'un juge a été imparti par la loi Pinaria ; avant cette loi, le juge était désigné sur-le-champ. » (trad. J. Reinach, Paris, 1965).

---

<sup>12</sup> Sur ce point, on pourra se reporter à J.-P. DESCLÉS (1987, 1990).

En 9, la relation est établie entre le futur dénoté par la désinence *-to* et l'heure *meridiem*. Le système de repérage est le même en 10 grâce à l'opérateur *ante*.

Dans le domaine notionnel, le repérage est le même : chez Ennius, *ante hunc* détermine le rapport précis avec *quisquam* dans un même système de repérage :

11. Ennius, *Ann.* 216 V, ... *nec dicti studiosus quisquam erat **ante** hunc.*  
« et il n'y avait personne qui aimait plus les bons mots avant (= que) cet homme. »

En outre, chez Ennius, *ante* n'est pas toujours suivi d'un complément et a une valeur temporelle : c'est peut-être avec cette valeur que *ante* s'est plus facilement adverbialisé car le repère est souvent évident (plus haut, pour la *Lex Pinaria*, il n'était pas forcément utile de préciser *eam legem* puisque ce repère se trouvait non loin dans la proposition précédente, *per legem Pinariam*). Ainsi, dans l'exemple 12 d'Ennius, il est évident que *ante* a pour repère le moment présent dénoté par le radical de *sumus* :

12. Ennius, *Ann.* 377 V, *Nos sumus Romani, qui fuimus **ante** Rudini*  
« Nous sommes citoyen de Rome, après avoir été autrefois habitant de Rudies. »

On peut en conséquence considérer que *ante* fonctionne encore comme une préposition orpheline. Mais il se peut que le repère ne soit même pas explicite, ainsi au début d'un discours :

13. Ennius, *Ann.* 45-46 V,  
...*o gnata, tibi sunt **ante** gerendae*  
*Aerumnae, post ex fluuio fortuna resistet'.*  
« O ma fille, tu dois avant supporter des épreuves, puis, au sortir du fleuve, ta fortune se rétablira. »

Il n'y a ni régime ni anaphore zéro. Le repère est déictique. *Ante* est bien un adverbe, qui contribue à la structuration du discours, parallèlement à *post*.

### 3.2. *Circā*

Comme l'a montré Ch. Touratier (1994 : 274), le morphème */circa... Acc./* indique une position qui, à l'extérieur de la surface du repère, entoure celui-ci. Le repère peut être un individu, ce qui est situé autour de lui faisant alors partie de son entourage. D'après les toutes premières attestations, il nous semble que *circā* avait à l'origine un sens figuré, « à propos de, relativement à ». C'est peut-être pour cette valeur qu'il a été formé en regard de *circum* qui n'a pas cette valeur.

Dans le *DELL*, on lit que *circā* n'est pas attesté avant 122 dans la loi donnée au point suivant :



14. *Lex Acilia repetundarum* 10 (P. F. Girard et F. Senn, *Les lois des Romains*, Naples, 1977), ...*queiue quaestione ioudicioque puplico condemnatus siet, quod circa eum in senatum legei non liceat...*

« ou qui a été condamné par le processus judiciaire et un procès public, qui, dans ce cas, ne lui permet pas d'être inscrit au Sénat (...). »

Ce *circā* peut être un adverbe, ou bien une préposition orpheline : il y a un régime implicite, le processus judiciaire et le procès public. Notre traduction avec un adjectif démonstratif suggère que nous optons plutôt pour la seconde interprétation. D'ailleurs, nous avons trouvé d'autres attestations plus anciennes encore qui font de *circā* une préposition. La première daterait de 204 avant J.-C. :

15. *Lex Cincia de donationibus* (Frag. Vat., 293.1, Th. Mommsen, Berlin, 1890), *In donatione rei tributariae circa exceptam et non exceptam personam legis Cinciae nulla differentia est...*

« Dans la donation d'une chose tributaire, il n'y a aucune différence entre les personnes exceptées et les personnes non exceptées de la loi Cincia (...). »

La préposition permet de dénoter ici encore ce que ne pourrait dénoter ni un cas ni un adverbe : elle indique la relation entre le site (l'objet) et l'entité qui y trouve sa localisation (la cible), c'est-à-dire la relation entre *differentia* et *exceptam et non exceptam personam*.

C'est dans des attestations plus tardives que *circā* est attesté sans régime. S'agit-il alors d'une préposition à régime implicite, ou d'une préposition orpheline, ou d'un adverbe ?

16. Virgile, *En.* 6, 863-865,  
'*quis, pater, ille, uirum qui sic comitatur euntem ?*  
*filius anne aliquis magna de stirpe nepotum ?*  
*qui strepitus circa comitum !...*

« Père, qui est celui qui accompagne ainsi le héros dans sa marche ? Est-ce son fils, ou quelque descendant de sa longue lignée ? Quelle animation autour de lui de la part des compagnons ! (...) » (trad. A.-M. Boxus et J. Poucet).

Dans la traduction française, on précise autour de qui a lieu cette animation. On déduit du contexte que *circa* a pour repère Marcus Claudius Marcellus. Ce repère est implicite car nécessaire. En revanche, dans l'exemple suivant, le repère n'est ni nécessaire, ni implicite : toute la scène se déroule autour d'un bûcher installé par Enée, *circum accensos* :

17. Virgile, *En.* 11, 188-190 et 197,  
*ter circum accensos cincti fulgentibus armis*  
*decurrere rogos...*  
*multa boum circa mactantur corpora Morti*

« Trois fois autour des bûchers allumés des hommes ceints d'armes rutilantes ont couru (...). Tout autour on immole des bœufs innombrables à la Mort. »

Dans ce dernier exemple, la relation spatiale exprimée par la préposition de lieu porte toujours sur le site, celui-ci étant déjà mentionné dans un vers précédent, il n'a pas à être rappelé sous quelque forme que ce soit. On peut s'y rapporter implicitement, en se laissant guider par le lien sémantique entre la le site et son objet.

En revanche, dans l'exemple 19, il s'agit clairement d'un adverbe, intransitif :

18. Virgile, *En.* 12, 756-757,

*tum uero exoritur clamor, ripaeque lacusque  
responsant **circa**...*

« Alors s'élève une clameur et les rives et les lacs répondent autour (...). »

Un dernier exemple, celui du point 20, associera les deux prépositions étudiées dans cet article et illustrera leur fonctionnement sans complément mais avec un repérage implicite, que le co-texte permet de rétablir :

19. Tite-Live, 28, 33, 2, *campus **ante** montibus **circa** saeptus erat.*

« La plaine en avant était fermée par des montagnes tout autour ».

#### 4. CONCLUSION : DE LA PREPOSITION A L'ADVERBE

Tous ces exemples invitent à envisager la possibilité, pour la plupart des prépositions, de fonctionner sans le nom régime, c'est-à-dire d'être utilisées seules, dans une fonction de reprise anaphorique ou dans un emploi déictique. Cette possibilité d'emploi absolu s'applique aux prépositions spatiales et/ou temporelles du latin, qui, privées du nom régime, se rapprochent par la forme d'éléments adverbiaux, comme il semble que ce soit le cas pour *ante* et *circā*. Le remplacement du syntagme prépositionnel par la préposition orpheline peut conduire, dans un second temps, à une recatégorisation de la préposition en adverbe.

On ne peut d'ailleurs, selon toute vraisemblance, réduire la tripartition fonctionnelle entre l'adverbe, le préverbe et la pré-/postposition à la fonction adverbiale dans l'état reconstruit de l'indo-européen. On peut démontrer l'existence, archaïque, de prépositions adnominales, comme un emploi déjà défini en indo-européen. Dire « devant » sans préciser le référent n'a pas de sens. Il faut forcément dire « devant quoi » au départ. La préposition spatiale spécifiera un terme pour en faire un repère<sup>13</sup>. Voici comment nous pourrions le schématiser et l'illustrer : la relation spatiale pouvait avoir été d'abord exprimée par une forme nominale casuelle de directif ou de locatif. Ce syntagme ne permettant pas d'exprimer le repère, on a pu alors grammaticaliser ce substantif figé en un élément invariable, la préposition, qui associe la cible et le repère, avant d'être recatégorisée en adverbe par ellipse du complément :

---

<sup>13</sup> ∅ symbolise le repère implicite.

20. (X)... (Y-LOC)  
 → (cible)... (PREP (+ (repère)-LOC))  
 → (cible)... (PREP + (repère)-ACC)  
 → (repère)... (cible) (PREP + Ø)  
 → (cible)... (PREP + Ø)  
 → (cible)... (ADV)
21. (prêtre)... \**h<sub>2</sub>ént-i* « en face »  
 → (prêtre)... \*(*H*)*anti* (+ (temple)-LOC)  
 → (prêtre)... (*ante* + (temple)-ACC)  
 → (temple)... (prêtre) (*ante* + Ø = le temple)  
 → (prêtre)... (*ante* + Ø = le temple)  
 → (prêtre)... *ante*

La combinaison d'un opérateur et d'un morphème casuel fournit l'expression de relations spatiales, qui étaient en partie exprimées par les anciens cas « concrets », disparus de la déclinaison (loc., abl.). Comme on l'enseigne généralement, le développement des prépositions ne peut se comprendre qu'avec celui du système casuel. Dans cette combinaison, le repère est d'abord mis au cas exprimant la valeur locale, afin de préciser davantage les rapports de signification, d'où *ante templo*. Puis, à partir du moment où certains cas, à valeur locale entre autres, furent tombés en désuétude, on put avoir recours à des éléments qui avaient ou non la désinence \*-i de locatif. Ce qui fut une préposition put être alors combinée avec l'accusatif, devenu le cas de la rection quelle que fût la relation spatiale dénotée, d'où *ante templum*. Dans une avant-dernière étape de l'adverbialisation, si le repère apparut avant la cible, il put être inutile de le reprendre, la préposition ayant un régime implicite. Enfin, fonctionnant seule, sans repère, elle devint un adverbe. Dans une énonciation, il n'est pas besoin de supposer un repère car c'est la situation qui le fera comprendre. C'est bien un processus d'adverbialisation par effacement du complément, puis absence du complément, qui se produit. Ce changement catégoriel est dû à l'anaphore zéro ou à une situation déictique.

Notre schéma permet, en outre, de proposer une explication aux différents cas que l'on trouve après des prépositions de valeur très proche : *ante murum* mais *pro muro* « devant le mur ». Quand la préposition était de date plus récente, ou par réanalyse de la combinaison qu'elle forme avec un cas, on put l'associer systématiquement à l'accusatif, le cas de la rection en latin, quelle que fût la valeur spatiale de la préposition, celle de la direction ou celle de la localisation, d'où *circa* ou *ante* + accusatif. Ce schéma suppose en conséquence le processus inverse traditionnellement supposé. Au moins dans le cas de relations spatiales, l'adverbialisation semble être l'hypothèse qui s'accorde le mieux avec les opérations cognitives et linguistiques que le sujet parlant met en jeu pour désigner un espace. Les prépositions spatiales, en effet, ne fonctionnent qu'avec un cadre de référence. Certaines données prouvent l'existence dans le cerveau de zones séparées et spécialisées dans

l'identification et dans la localisation des objets. Leurs localisations sont alors décrites en mettant en relation les termes « devant, autour » relativement à l'individu et l'objet de référence. T. Ašić (2008 : 18) a montré comment on situe un objet focal à partir de différents types de cadres de références, qui supportent la cognition spatiale. Et selon le principe de pertinence énoncé par J. Moeschler et A. Reboul 1994, 92, moins un énoncé demande d'efforts de traitement, plus cet énoncé est pertinent. Au niveau linguistique, les expressions procédurales sont représentées par les mots ou morphèmes qui servent à connecter ou modifier les expressions conceptuelles. A titre d'exemple, dans la construction *quod ante pedes*, on a deux expressions conceptuelles (*quod*, *pedes*) liées par une expression procédurale, à savoir la préposition spatiale (*ante*) qui les localisent l'une par rapport à l'autre, relativement à la personne (*nemo*). Sans cette expression, on aurait juste une suite de concepts et la relation entre eux devrait être inférée à partir du contexte ou imaginée. Dans ce cas, la communication serait plus difficile.

En conclusion, compte tenu des données en latin et du fait que l'expression d'une localisation repose nécessairement sur un cadre de référence, il semblerait plus juste de supposer que la préposition est antérieure à l'adverbe, en latin donc, comme peut-être en indo-européen, et même sans doute dans d'autres langues apparentées.

## Bibliographie

- AŠIĆ, Tijana, 2008, *Espace, temps, prépositions*, Librairie Droz, Genève-Paris.
- BALDI, Philip, 1979, « Typology and the Indo-European prepositions », *IF* 84, 49-61.
- BALLY, Charles, 1941, « Les prépositions dans leur rapport avec les verbes transitifs », *CFS* 1, 16-18.
- BALLY, Charles, 1954, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.
- BEEKES, Robert S. P., 1995, *Comparative Indo-European Linguistics*, Amsterdam/ Philadelphia, John Benjamins.
- BORILLO, Andrée, 1993, « Prépositions de lieu et anaphore », *Langages* 110, 27-46.
- BORILLO, Andrée, 2001, « Il y a prépositions et prépositions », *Travaux de linguistique, La préposition française dans tous ses états*, 42-43, 141-155.
- BRACHET, Jean-Paul, 1999 : « Les emplois de *extra* et *intra* », *Revue de philologie* LXXIII/2, 191-207.
- CERVONI, Jean, 1991, *La préposition*, Duculot, Paris.
- DESLÉS, Jean-Pierre, 2001, « Prépositions spatiales, relateurs et préverbes », *Studia kognitywne* 4, 13-30.
- DIETRICH, Gerhard, 1960, *Adverb oder Präposition. Zu einen klärungsbedürftigen Kapitel der englischen Grammatik*, Halle, VEB Max Niemeyer Verlag.

- GUIMIER Claude, 2007, « La préposition : approche psychomécanique et approche cognitiviste », dans : J. BRÈS *et al.* (éds.), *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives*, Limoges, éditions Lambert-Lucas.
- HAGÈGE Claude, 1975, *Le problème linguistique des prépositions et la solution chinoise*, Paris et Louvain, Peeters,.
- HAGÈGE Claude, 1982, *La structure des langues*, Que sais-je ? 2006, Paris, PUF.
- MEILLET, Antoine, et VENDRYES, Joseph, 1966<sup>4</sup> : *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Champion.
- MELIS, Ludo, et LEUVEN, Ku, 2001, « La présentation est-elle toujours la tête d'un groupe prépositionnel ? », *Travaux de linguistique, La préposition française dans tous ses états*, p. 42-43, p. 11-22.
- MOESCHLER, Jacques, et Reboul, Anne, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- ONGUENE ESSONO, Louis Martin, 2002, « Expression de l'espace immédiat et acquisition linguistique de la référence spatiale chez les élèves camerounais du cours élémentaire », *Revue des sciences de l'éducation* 28/3, p. 507-535.
- PINAULT Georges, 1995, « Le problème du préverbe en indo-européen », dans : A. ROUSSEAU (éd.), *Les préverbes dans les langues d'Europe*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion. 35-59.
- PINKSTER Harm, 1972, *On Latin adverbs*, Amsterdam/London, North-Holland Publishing Company.
- POTTIER Bernard, 1962, *Systématique des éléments de relation. Étude de morphosyntaxe structurale romane*, Klincksieck, Paris, Bibliothèque Française et Romane.
- POTTIER, Bernard, 1993, « Le cognitif et le linguistique dans l'expression des relations », dans : G. LÜDI et Cl.-A. ZUBER, *Linguistique et modèles cognitifs. Acta Romanica Basiliensia* (ARBA 3), Université de Bâle, 175-199.
- RAMAT Paolo, 2004, « Les adverbess latins du point de vue de l'indo-européen », communication au Colloque « Les adverbess en latin », Centre A. Ernout, Paris 4.
- ROUSSEAU André, 1995, *Les préverbes dans les langues d'Europe. Introduction à l'étude de la préverbation*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- TOURATIER Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- VAN RAEMDONCK, Dan, 2001, « Adverbe et préposition : cousin, cousine ? », *Travaux* 42-43/1-2, 59-70.